

**PROJET EDUCATIF LOCAL  
ET  
PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CANTON DE MUGRON**

**MAI 2013**

# **SOMMAIRE**

<b>PARTIE 1 : L'ANALYSE DU CONTEXTE LOCAL</b>	<b>Pages 3 à 6</b>
<b>PARTIE 2 : L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE L'EXISTANT</b>	<b>Pages 7 à 15</b>
<b>PARTIE 3 : LE PROJET EDUCATIF LOCAL</b>	<b>Pages 16 à 21</b>
<b>PARTIE 4 : LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL</b>	<b>Pages 22 à 35</b>

## **PARTIE 1 - L'ANALYSE DU CONTEXTE LOCAL**

L'objet de cette partie est de présenter quelques données sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Mugron :

- ↳ la population,
- ↳ la composition des familles,
- ↳ les enfants et les jeunes.



## UNE PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

### UNE HAUSSE DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2010\*

\* Les populations légales millésimées 2010 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Mugron a une population de 5 689 habitants en 2010, elle était de 5 398 habitants en 1999. Ce territoire a augmenté sa population de plus de 5% entre la période de 1999 et celle de 2010 soit une augmentation annuelle de près de 0.5%. L'évolution avait été de 0.11 % entre 1990 et 1999 et de -3.75 % entre 1982 et 1990. En 1968 le territoire comptait 6 275 habitants. En 1975, la population était de 5 801 habitants et en 1982 on dénombrait 5 602 habitants.

Comparativement sur le département des Landes, la population s'est élevée de près de 1.5% en moyenne annuelle, soit une croissance de près de 16% entre les deux recensements de 1999 et 2010.

<b>Sources : INSEE</b>				
<b>COMMUNE</b>	<b>1982</b>	<b>1990</b>	<b>1999</b>	<b>2010</b>
Baigts	354	350	322	342
Bergouey	118	111	110	99
Caupenne	433	399	361	404
Doazit	865	858	887	900
Hauriet	267	241	251	264
Lahosse	249	221	257	292
Larbey	228	242	236	249
Laurède	332	340	340	371
Maylis	329	338	329	340
Mugron	1464	1326	1324	1390
Nerbis	213	257	251	257
Saint Aubin	450	452	461	502
Toulouzette	300	257	269	279
<b>Total</b>	<b>5602</b>	<b>5392</b>	<b>5398</b>	<b>5689</b>

Toutes les communes ont augmenté leur population entre 1999 et 2010 à l'exception de Bergouey qui chute de 10%.

Des communes augmentent leur population de plus de 10%, Lahosse (+13.6%), Caupenne (+11.9%). D'autres ont une hausse de plus de 5%, Saint Aubin (+8.9%), Laurède (+9.1%), Larbey (+5.5%). Il est à noter que trois communes représentent près de 50% de la population du territoire, il s'agit de Doazit, de Mugron et de Saint Aubin. Elles totalisent 2792 habitants.

## UN ACCROISSEMENT DE LA POPULATION LIE A DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

	Naissances	Décès
2001	63	58
2002	47	84
2003	61	81
2004	50	62
2005	51	87
2006	53	80
2007	49	80
2008	60	74
2009	47	68
2010	60	77

Le solde naturel qui résulte de la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès est négatif depuis de nombreuses années. Toutefois le solde migratoire excédentaire permet une augmentation de la population.

## LA COMPOSITION DES FAMILLES

Sources : INSEE				
	1999		2010	
Couples avec enfants*	812	51.1%	744	43.5%
Hommes seuls avec enfant(s)	36	2.3%	28	1.6%
Femmes seules avec enfant(s)	132	8.3%	148	8.7%
Couples sans enfants	608	38.3%	788	46.2%
<b>Nombre de familles</b>	<b>1588</b>	100%	<b>1708</b>	100%

Le nombre de familles a augmenté de 7.5% entre 1999 et 2010. On dénombrait 168 familles monoparentales en 1999, elles étaient 176 en 2010 et elles représentaient 10.3% des familles. Le taux du département était de 11.9% en 2010.

\* L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté ou un enfant en tutelle de l'un ou de l'autre parent. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille. Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

### LES MOINS DE 20 ANS ONT AUGMENTE

	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et +
2010	1236	3154	1299
<b>Pourcentage</b>	<b>21.7%</b>	<b>55.4%</b>	<b>22.9%</b>

Les 1236 enfants et jeunes âgés de moins de 20 ans représentent 21.7% de la population, ce pourcentage est de 22.2% dans le département. En 1999, ils étaient 1050 et ils représentaient 19.4% de la population. Les enfants et jeunes âgés de moins de 20 ans ont augmenté de plus de 17%.

### 921 JEUNES AGES DE 0 à 14 ANS

Baigts	43
Bergouey	5
Caupenne	60
Doazit	187
Hauriet	60
Lahosse	51
Larbey	36
Laurède	65
Maylis	52
Mugron	204
Nerbis	34
Saint Aubin	77
Toulouzette	47

## **PARTIE 2 - L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE L'EXISTANT**

Cette partie a pour objet de présenter un état des lieux à propos :

- ↳ de l'accueil de la petite enfance,
- ↳ de l'offre de loisirs pour les enfants et les jeunes,
- ↳ des structures d'accueil des enfants et des jeunes.

# **UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

## **LA GENESE DU PROJET**

Le projet de création d'un Relais d'Assistantes Maternelles est l'aboutissement de plusieurs réflexions menées par la Communauté de Communes du Canton de Mugron.

Par délibération du conseil communautaire du 17 septembre 2004, un diagnostic a été décidé. Il a été réalisé par les Francas afin de définir les besoins du territoire en matière d'accueil et d'offre de services pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Parmi les différentes préconisations issues des résultats du diagnostic, était proposée la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire.

Ce projet a été repris en 2008 par la commission communautaire Enfance.

Après le recrutement d'une animatrice en 2010, le RAM a ouvert ses portes début 2011. Il a pu mettre en œuvre ses principales missions d'animation du territoire, d'information des usagers et de professionnalisation des assistantes maternelles (AMA). De plus, la mission d'observation a permis de recenser des besoins d'actions pour les parents et notamment celle d'installation d'un Lieu Accueil Enfants Parents en 2012.

## **LES MISSIONS DU RAM**

Les principales missions du Relais Assistantes Maternelles sont les suivantes :

- ✓ Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.
- ✓ Organiser un lieu d'information, d'orientation d'accès aux droits pour les parents, les professionnels et les candidats à l'agrément.
- ✓ Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel.
- ✓ Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

## **LE FONCTIONNEMENT DU RAM**

Le Relais Assistantes Maternelles accueille les enfants et les assistantes maternelles sur cinq sites : Doazit, Larbey, Mugron, Nerbis, Saint Aubin. Des ateliers ludiques sont proposés sur les différents sites les mardis et jeudis en matinée. En 2013, l'accent a été mis sur les activités d'éveil culturel et sensoriel. En moyenne, 9 enfants et leur assistantes maternelles participent à ces animations. En 2012, 18 assistantes maternelles sur les 24 présentes sur le canton ont eu un contact avec le RAM.

L'animatrice tient également des permanences pour les parents et les assistantes maternelles, le mardi de 13h30 à 17h, le jeudi de 15h30 à 19h30 et le vendredi de 9h à 12h30 à la Maison du Pays à Mugron. En 2012, une dizaine de personnes ont bénéficié de ce service.

## **LE LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS**

Après l'ouverture d'un Relais Assistantes Maternelles en 2011, la Communauté de Communes du Canton de Mugron a souhaité poursuivre ses actions en direction de la Petite Enfance par la création d'un Lieu Accueil Enfants Parents. Ce LAEP répond à plusieurs demandes de familles du canton, recueillies par le RAM, désireuses d'actions et de possibilités de rencontre entre les tout-petits. Il s'inscrit dans une volonté communautaire de soutien à la parentalité.

### **LES OBJECTIFS**

- ✓ Le LAEP a pour vocation de lutter contre l'isolement social que peuvent subir certaines familles. Par le biais de cet espace les parents et les enfants participent à la vie sociale du canton, y créent des liens, y font des rencontres. Par leur présence au LAEP, les parents expriment un désir de socialisation de leur enfant, et parfois aussi d'eux-mêmes.
- ✓ Le LAEP a pour fonction de favoriser la relation parents-enfants. Il peut être une aide à une séparation progressive, un espace privilégié où l'on joue ensemble.
- ✓ Le LAEP est accessible à tout public (dans la limite du respect du règlement intérieur), avec une attention toute particulière et une prévention primaire vis-à-vis des familles les plus fragilisées.
- ✓ Le LAEP accueille les jeunes enfants en situation de handicap accompagnés d'un adulte référent : parent, grands-parents, éducateur ...
- ✓ Le LAEP souhaite renforcer les identités, valoriser les compétences parentales, tout en veillant à la neutralité du lieu car il ne s'agit pas de donner des conseils ni de diffuser des savoirs. Mais bien un lieu d'expression et d'écoute, de partage d'expériences entre parents, ainsi qu'avec les accueillants.
- ✓ Le LAEP propose un aménagement adapté aux tout-petits et des activités ludiques qui sont des moments à partager entre l'enfant et le parent.
- ✓ Le LAEP est un lieu-ressource pour les parents, car il est en lien direct avec les structures que sont le RAM et le centre de loisirs.

### **LE FONCTIONNEMENT DU LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS**

Le Lieu Accueil Enfants Parents est un service gratuit géré par la Communauté des Communes du canton de Mugron. Il est ouvert au public les lundis matins de 9h30 à 11h30 à la salle des Pyrénées à Larbey.

Les accueillants sont l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles et le directeur du centre de loisirs. Une psychologue intervient une fois par mois pour animer un temps de régulation. Depuis l'ouverture en octobre 2012 le Lieu Accueil Enfants Parents a été fréquenté par une quinzaine de familles. En 2013, 62 heures d'ouverture sont prévues.

## **UNE MEDIATHEQUE**

Le projet de médiathèque intercommunale, lancé en 2003, s'est installé progressivement sur le territoire de la Communauté de Communes. Les quatre sites de la médiathèque sont Doazit, Laurède, Mugron et Saint Aubin. Ils ont ouvert au public officiellement le 29 novembre 2005 et ils ont été inaugurés le 17 décembre 2005. Aujourd'hui ces sites sont animés par trois agents à temps plein. Le recrutement d'une personne supplémentaire est en cours de réflexion.

## **LE FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATHEQUE**

Les jours et heures d'ouverture sont les suivants :

✓ Mugron : mardi de 15h00 à 18h30, mercredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00, jeudi de 15h00 à 18h30, vendredi de 15h00 à 18h00 et samedi de 15h00 à 18h00

✓ Saint Aubin : mardi de 15h00 à 18h30, mercredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30, vendredi de 15h00 à 18h00 et samedi de 10h00 à 12h30

✓ Doazit : lundi de 15h00 à 18h00, mercredi de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00, jeudi de 15h00 à 18h00, vendredi de 15h00 à 18h00 et samedi de 10h00 à 12h00

✓ Laurède : lundi de 16h00 à 18h00, mercredi de 16h00 à 18h00 et vendredi de 16h00 à 18h00

Les classes sont également accueillies (de la petite section au CM2) en dehors des heures d'ouverture au public. Les animatrices proposent des animations les mardis et jeudis matin sur les sites de Mugron, Saint Aubin, Doazit, et le vendredi après-midi sur le site de Laurède, à raison de 8 fois maximum par an. Il s'agit d'activités autour des livres, du son ou de la vidéo. Certaines classes participent chaque année au Prix des Incorruptibles.

Les élèves sont, également, accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h00 à 15h00 pour du prêt de livres sans animation.

En 2012, les animatrices ont assuré 80 accueils avec des animations et 50 accueils pour des prêts de livres.

Dans le cadre des activités du Relais Assistantes Maternelles, la médiathèque accueille les « Bébés lecteurs ». Ils viennent avec leurs parents ou leur assistantes maternelles 1 fois par mois, le jeudi matin dans les sites de Saint Aubin, Mugron et Doazit. Ces séances sont animées par l'animatrice du RAM. En 2012, 11 accueils ont été organisés.

## **LE PUBLIC**

En 2012, la médiathèque communautaire a accueilli 361 enfants et jeunes âgés de 0 à 14 ans, 380 personnes âgées de 14 à 64 ans et 172 adultes âgés de plus de 65 ans.

## **UNE OFFRE DE LOISIRS ASSOCIATIVE**

### **DES PROPOSITIONS SPORTIVES**

Le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Mugron compte différentes associations sportives qui accueillent des enfants et des jeunes et proposent différentes pratiques.

↳ **Basket** : Club du Réal Chalossais (Caupenne, Larbey, Maylis, Saint Aubin, Hauriet, Toulouzette)

Club Hagetmau Doazit Chalosse

↳ **Danse** : Foyer des Jeunes de Mugron

Association BODYPEP'S

Lahosse'mouv

↳ **Football**: Chalosse Football Club

↳ **Gymnastique** : Espoir Mugronnais

↳ **Gymnastique** : Gymnastique Volontaire de Lahosse

Foyer des Jeunes

↳ **Rugby**: Union Sportive Mugronnaise

↳ **Tennis** : Foyer des Jeunes de Mugron

↳ **Yoga** : Foyer des Jeunes de Mugron

### **DES PROPOSITIONS CULTURELLES**

↳ **Musique** : Ecole de Musique de Mugron

Ecole de Musique de Doazit

Harmonie Mugronnaise

↳ **Cinéma et spectacles vivants** : Entracte à Mugron

↳ **Ateliers et initiations artistiques** : Sac de Billes à Larbey

### **QUATRE ACCUEILS PERISCOLAIRES**

Des accueils périscolaires sont organisés sur quatre sites de la Communauté de Communes du Canton de Mugron. Il s'agit de :

✓ Doazit,

✓ Hauriet pour le RPI Hauriet - Montaut - Toulouzette

✓ Larbey pour le RPI Bergouey - Caupenne - Larbey - Maylis - Saint Aubin

✓ Mugron

Ces accueils périscolaires sont organisés par les communes ou les SIVU. Ils ne sont pas déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population.

## **1-ACCUEIL PERISCOLAIRE DE DOAZIT**

### **Les horaires :**

Le matin : 7h30-8h40

Le soir : 16h45-18h30

### **Le nombre d'enfants accueillis :**

Le matin : 20 enfants en moyenne âgés de 3 à 10 ans.

Le soir : 20 enfants en moyenne âgés de 3 à 10 ans. Certains soirs l'effectif peut atteindre 23 enfants.

Les effectifs sont en hausse. Les enfants habitent majoritairement la commune de Doazit.

### **Les locaux :**

Une toute petite salle attenante à la cantine est mise à disposition pour l'accueil périscolaire. Elle est installée avec des tables et des chaises. La salle de restauration est utilisée pour compléter cet espace qui est insuffisant au regard du nombre d'enfants présents.

### **L'encadrement :**

L'accueil périscolaire est assuré par une personne titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur le matin, et par deux personnes le soir.

## **2-ACCUEIL PERISCOLAIRE D'HAURIET (RPI HAURIET-MONTAUT-TOULOUZETTE)**

### **Les horaires :**

Le matin : 7h-9h30

Le soir : 17h-19h

### **Le nombre d'enfants accueillis :**

Le matin : 10 enfants en moyenne âgés de 3 à 10 ans.

Le soir : 5/6 enfants en moyenne âgés de 3 à 10 ans.

Les enfants habitent pour 50% à Hauriet et pour 50% à Toulouzette.

### **Les locaux :**

Une classe qui est utilisée dans le cadre scolaire comme salle de repos et pour des ateliers, est mise à disposition pour l'accueil périscolaire. L'aménagement reste à l'identique : tapis de jeux, tables et chaises.

Les espaces extérieurs de la cour de récréation sont très utilisés.

### **L'encadrement :**

L'accueil périscolaire est assuré par une personne qui est ATSEM dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Elle est titulaire du CAP Petite Enfance (ce diplôme donne une équivalence pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs).

### **3-ACCUEIL PERISCOLAIRE DE LARBÉY (RPI BERGOUÉY-CAUPENNE-LARBÉY-MAYLIS-SAINT AUBIN)**

#### **Les horaires :**

Le matin : 7h20-9h

Le soir : 16h15-18h30

#### **Le nombre d'enfants accueillis :**

Le matin : 15 enfants en moyenne âgés de 3 à 10 ans.

Le soir : 22 enfants en moyenne âgés de 3 à 10 ans.

Les enfants résident dans les différentes communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal : Bergouey - Caupenne - Larbey - Maylis - Saint Aubin.

#### **Les locaux :**

La salle de classe de l'école maternelle est utilisée comme salle d'accueil périscolaire.

#### **L'encadrement :**

L'accueil périscolaire est assuré par une personne le matin, et par deux le soir. Ces personnes sont titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

### **4-ACCUEIL PERISCOLAIRE DE MUGRON**

#### **Les horaires :**

Le matin : 7h30-8h30

Le soir : 16h30-18h30

#### **Le nombre d'enfants accueillis :**

Le matin : 14 enfants en moyenne âgés de 3 à 10 ans. Certains matins, l'effectif peut atteindre 20 enfants.

Le soir : 17 enfants en moyenne âgés de 3 à 11 ans. Certains soirs l'effectif peut atteindre 25 enfants.

Les enfants habitent majoritairement la commune de Mugron, certains habitent à Lourquen, Nerbis, Baigt, St Aubin, Lahosse, Toulouze.

#### **Les locaux :**

Une classe disponible est mise à disposition pour l'accueil périscolaire. Cette salle étant utilisée dans le cadre scolaire, des aménagements permanents ne sont pas possibles. Les espaces extérieurs sont également utilisés.

#### **L'encadrement :**

L'accueil périscolaire est assuré par une personne qui est titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

## UN CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE

### LA GENESE DU PROJET

De l'été 1984 à l'été 2012 le centre de loisirs de la Haute Chalosse géré par une association, accueillait les enfants et les jeunes qui résidaient sur les communes du canton de Montfort en Chalosse et sur celles du canton de Mugron.

En 2011, les élus communautaires ont confié aux Francas des Landes, une étude de faisabilité à propos de la création d'un centre de loisirs permanent. La réflexion a été conduite au sein de la commission Enfance. Les travaux ont démontré la pertinence d'un tel projet.

Au mois de mai 2012, la Communauté de Communes recrutait le directeur du centre de loisirs communautaire. L'ouverture de la structure d'accueil a eu lieu aux vacances d'automne.

### LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs est ouvert les mercredis, les petites vacances sauf à Noël et durant les vacances d'été avec une fermeture durant les deux dernières semaines Du mois d'aout.

Il accueille des enfants âgés de 3 à 12 ans. Les locaux de l'école maternelle, de l'école primaire et du collège sont utilisés pour l'accueil des enfants et les différentes animations. La restauration s'effectue dans les locaux du collège.

Le projet pédagogique du centre de loisirs s'inscrit dans les orientations éducatives définies par le Projet Educatif Communautaire. L'équipe pédagogique est composée d'un directeur titulaire d'un BEATEP, une animatrice titulaire d'un BAFD et d'une animatrice titulaire d'un CAP Petite Enfance.

### LE PUBLIC

Les enfants qui fréquentent le centre de loisirs, résident majoritairement sur le territoire communautaire. Les mercredis 18 enfants fréquentent en moyenne la structure d'accueil, 23 sont présents régulièrement durant l'été.

### LES TARIFS

Quotient Familial	Participation Familles
QF<449€	5.50€
449.01€<QF<723€	6.80€
723.01€<QF<780€	8.50 €
780.01€<QF<1000 €	8.50€
1000.01€<QF<1200€	10.50€
1200.01 €<QF	13€

## LES FORCES ET LES FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Forces	Faiblesses
<b>L'accueil de la petite enfance</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Un Relais Assistantes Maternelles organisé sur cinq communes du territoire communautaire.</li> <li>↳ Deux associations d'assistantes maternelles sont présentes sur le canton à Nerbis et à Doazit.</li> <li>↳ Une bonne dynamique chez les assistantes maternelles.</li> <li>↳ Un Lieu Accueil Enfants Parents existe sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Des difficultés de renouvellement après des départs d'assistantes maternelles (retraite ou raisons personnelles).</li> <li>↳ Il n'existe pas d'offre d'accueil collectif sur le territoire communautaire.</li> </ul>
<b>L'offre de loisirs pour les enfants et les jeunes</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ De nombreuses activités de loisirs proposées par le milieu associatif.</li> <li>↳ Une médiathèque communautaire installée sur quatre sites.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Des locaux très souvent polyvalents avec un usage essentiellement sportif.</li> <li>↳ Des propositions essentiellement à dominante sportive.</li> </ul>
<b>Les structures d'accueil des enfants et des jeunes</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Des accueils périscolaires répartis sur l'ensemble du territoire.</li> <li>↳ Certaines personnes qui assurent l'animation des accueils périscolaires sont titulaires du BAFA.</li> <li>↳ Un centre de loisirs communautaire.</li> <li>↳ Des locaux mutualisés et partagés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Des accueils périscolaires qui ne sont pas déclarés auprès de la DDCSPP.</li> <li>↳ Les locaux utilisés dans le cadre des accueils ne sont pas partout adaptés à cet usage.</li> <li>↳ Un centre de loisirs qui ne dispose pas de locaux spécifiques.</li> <li>↳ Pas de structure d'accueil pour les jeunes de la Communauté de Communes.</li> </ul>

## **PARTIE 3 - LE PROJET EDUCATIF LOCAL**

**Cette partie a pour objet de présenter le Projet Educatif de la Communauté de Communes du Pays de Mugron qui a été élaboré par les élus et adopté par une délibération du Conseil Communautaire en date du 8 octobre 2012.**

**LE PROJET EDUCATIF VISE A METTRE EN COHERENCE L'ENSEMBLE DES ACTIONS EDUCATIVES CONDUITES POUR ET AVEC LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.**

**Les fondements du Projet Educatif Communautaire trouvent leur source dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant**

**LES VALEURS DU PROJET EDUCATIF**

**La laïcité :**

La laïcité est porteuse de valeurs telles que la paix, la liberté de conscience, l'égalité, la fraternité, la solidarité, le respect de l'autre, la tolérance. Elle implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes. La laïcité suppose, pour l'individu, de se rendre libre de ses convictions, de ses croyances, de ses particularités pour agir avec un esprit critique, dans le respect de la liberté et des droits d'autrui, autour d'un projet commun ayant des visées universelles.

**La citoyenneté :**

Reconnaitre la citoyenneté des mineurs, c'est reconnaître leur capacité à l'exercice de droits et de devoirs. La citoyenneté nécessite un apprentissage et elle se construit au fil des jours. L'exercice des droits doit être modulé selon l'âge de l'enfant, de son développement ; il doit permettre à l'enfant de conquérir une autonomie et prendre des responsabilités.

Reconnaitre la citoyenneté des mineurs c'est les reconnaître individuellement et collectivement doués de capacités à s'exprimer, à agir et à participer à la vie sociale.

**L'éducation :**

L'éducation doit être partagée par l'ensemble des co-éducateurs : les parents qui sont les premiers éducateurs, les enseignants, les intervenants dans les loisirs de l'enfant... Les différentes actions éducatives avec leurs spécificités doivent être complémentaires.

L'éducation permet d'acquérir des savoirs, des savoir faire et des savoir être. L'éducation a pour finalités le développement de la personne, sa construction, son épanouissement. Elle doit permettre à l'enfant de grandir.

**La solidarité:**

La solidarité est essentielle pour garantir un vivre ensemble harmonieux et durable. Le vivre ensemble c'est reconnaître et respecter tous les individus dans leurs différences et leurs singularités mais aussi dans leur dimension sociale. Il implique une volonté collective à participer à une véritable organisation sociale solidaire.

La solidarité s'exprime par l'échange, l'entraide, le partage, la coopération, la reconnaissance de l'autre. La solidarité et le vivre ensemble ne se décrètent pas mais s'acquièrent par des pratiques éducatives.

## **DES ENJEUX LIES AU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

### **➤ Une équité territoriale**

L'équité territoriale suppose un accès facilité pour les enfants et les familles à l'offre éducative existante. La coopération et la solidarité entre les communes, entre les familles et entre les acteurs éducatifs ainsi que la mutualisation des coûts, des projets, des équipements, des ressources sont des éléments essentiels pour la mise en œuvre d'une équité territoriale.

### **➤ Une identité du territoire**

La construction d'une identité territoriale nécessite qu'il y ait une transmission et une valorisation de ce qui caractérise le territoire (les traditions, le patrimoine, les cultures ...). La multiplicité et la diversité des populations locales participent à cette construction collective essentielle à un bien vivre ensemble et à une cohésion sociale.

## **LES ORIENTATIONS EDUCATIVES**

### **Conforter l'accueil de la petite enfance sur le territoire communautaire**

La Communauté de Communes du Canton de Mugron a créé un Relais Assistantes Maternelles présent sur six sites du territoire, afin de proposer un lieu de rencontre pour les assistantes maternelles et les enfants. Ce lieu participe de la structuration du réseau des assistantes maternelles et offre un espace de jeu et de socialisation aux jeunes enfants. Il a pour mission d'observer l'évolution des besoins pour apporter, éventuellement de nouvelles réponses dans le domaine de l'accueil de la petite enfance.

### **Accompagner les parents dans leur fonction parentale**

La Communauté de Communes a installé un lieu d'accueil parents/enfants animé par des professionnels. Cet espace est aménagé pour recevoir les jeunes enfants accompagnés de leurs parents. Il permet aux adultes de se côtoyer, d'échanger et aux enfants de se retrouver pour jouer ensemble. Ce lieu vise à valoriser les compétences éducatives des parents, à les accompagner dans leur fonction parentale et à rompre l'isolement social de certaines familles.

### **Améliorer la qualité éducative des accueils périscolaires**

La Communauté de Communes compte quatre accueils périscolaires gérés par des collectivités territoriales ou des RPI. Les élus souhaitent améliorer la qualité éducative des temps d'accueil avant et après l'école mais aussi de la pause méridienne. Ceci suppose des rencontres et des temps de formation pour les animatrices. Des malles pédagogiques pourraient être mises à la disposition des structures permettant ainsi d'enrichir, de diversifier et d'améliorer la qualité des animations proposées aux enfants.

### **Développer une offre de loisirs pour les enfants**

La Communauté de Communes a créé un Centre de Loisirs ouvert les mercredis, les petites et les grandes vacances. A l'accueil des enfants sur un site unique (Mugron), doivent venir s'ajouter différentes animations organisées dans les autres communes du territoire. Des activités décentralisées conçues en lien avec l'office de tourisme communautaire et le tissu associatif doivent être initiées pour valoriser le patrimoine local, les pratiques culturelles, sportives et les richesses locales.

### **Proposer des animations aux jeunes**

Les jeunes du territoire doivent pouvoir bénéficier d'animations répondant à leurs besoins et à leurs attentes. Pour assurer une continuité éducative, certaines interventions auprès des jeunes doivent être réfléchies en lien avec le centre de loisirs. Le collège doit être un lieu privilégié pour rencontrer les jeunes, il s'agit également d'aller à leur rencontre dans les communes. Les jeunes doivent être associés à la conception et à l'élaboration de projets.

### **Favoriser l'accès des enfants et des jeunes au sport, à la culture, aux savoirs**

Le Canton de Mugron est riche d'un tissu associatif, organisateur d'activités sportives et culturelles, il est également doté d'un cinéma et de médiathèques. La pratique d'un sport collectif ou individuel, les activités d'expression et de création, artistiques et culturelles, scientifiques et techniques... participent à l'épanouissement personnel des enfants et jeunes et à l'éveil de leur curiosité. Ils doivent aussi vivre des actions qui leur permettent de mieux connaître leur territoire, d'y agir et donc de s'y impliquer.

### **Sensibiliser aux enjeux du développement durable**

Les enfants, les jeunes et les familles doivent pouvoir s'approprier et prendre en compte les enjeux liés au développement durable. Il s'agit de permettre à l'enfant et au jeune d'exercer une citoyenneté active et participative afin que dans le quotidien ils contribuent à la protection de l'environnement et qu'ils agissent positivement sur le monde qui les entoure.

Il s'agit également de développer des actions de sensibilisation et de prévention dans le domaine notamment de l'alimentation, du goût, de la santé et du bien être.

### **Développer l'engagement citoyen**

Les enfants et les jeunes doivent disposer d'espaces de participation, d'expression et d'engagement. Ils doivent pouvoir s'impliquer dans la vie locale. Les élus doivent proposer aux enfants et aux jeunes des formes participatives telles que le Conseil Communautaire de Jeunes ou l'association de mineurs. En accompagnant ces démarches de participation et de responsabilisation, la Communauté de Communes agit pour préparer les acteurs associatifs de demain.

## **Consolider la fonction information auprès des enfants, des jeunes et des familles**

L'information favorise l'accès du plus grand nombre, enfants, jeunes et familles aux propositions existantes sur le territoire. Cette fonction sociale est une condition nécessaire à la participation à la vie locale. La Communauté de Communes doit diffuser des informations via le site internet, un guide des loisirs, des plaquettes... Ces outils doivent contribuer au développement de l'information auprès des habitants, à leur connaissance du territoire et de ce fait doivent favoriser leur intégration sur le Canton de Mugron.

## **Développer les relations avec les familles**

La volonté des élus est d'agir avec les parents et de les accompagner dans leurs missions éducatives. Il s'agit de développer les initiatives qui renforcent les liens entre les parents et entre les parents et leurs enfants. L'organisation de loisirs partagés, l'implication des familles à la vie des structures d'accueil et de loisirs, l'association des parents à des groupes de travail, répondent à cet objectif. De plus ceci participe à tisser du lien social, à rompre l'isolement et à créer des solidarités de proximité.

## **LES PRINCIPES DE MISE EN VIE**

Pour la mise en œuvre du Projet Educatif Communautaire, la Communauté de Communes du Canton de Mugron souhaite installer 7 principes :

### **↳ Une fonction de pilotage**

La commission Enfance constituée d'élue(s) de chacune des communes, désigné(e)s par le conseil communautaire pilote le Projet Educatif. Elle a pour mission de veiller à la mise en œuvre des orientations, de procéder à l'évaluation des actions conduites et de définir les évolutions nécessaires à la réactualisation du Projet Educatif Communautaire.

### **↳ Une dynamique partenariale**

La mise en œuvre du Projet Educatif implique une mise en réseau des partenaires concernés : les élus, les associations, les enseignants, les familles, les professionnels, les institutionnels, les Fédérations d'Education Populaire... La dynamique partenariale est essentielle pour la complémentarité et la continuité éducative.

### **↳ Une concertation régulière**

L'installation d'une complémentarité dans l'offre éducative suppose une nécessaire concertation et coordination entre les différents acteurs éducatifs qui agissent sur le territoire. La concertation est nécessaire aussi entre les services de la Communauté des Communes et avec ceux des communes.

### **↳ Une formation permanente**

Des actions de formation doivent être initiées pour renforcer la qualité éducative dans les différentes structures d'accueil et de loisirs. Elles ont pour objectif d'enrichir les compétences des personnes mais aussi de participer à la cohérence et au développement du projet éducatif.

### **↳ Une communication permanente**

Il s'agit de communiquer sur le projet tout au long de sa mise en œuvre. L'information doit porter sur les actions conduites, sur leurs coûts, sur les sources de financements, sur les partenariats... Différents outils de communication doivent être utilisés notamment le guide des services et les sites Internet de la Communauté des Communes et des communes.

### **↳ Un observatoire du territoire**

Le territoire est en perpétuel mouvement : évolution des populations, émergence de nouveaux besoins, développement de services sociaux et éducatifs... Ceci nécessite la mise en place d'un observatoire qui par la collecte d'informations, l'élaboration d'outils, la production d'analyses participera à la veille et à la prospective sur le devenir des politiques éducatives territoriales.

### **↳ Une démarche d'évaluation**

Elle doit être initiée pour toutes les actions éducatives conduites sur le territoire de la communauté de communes. Les professionnels qui mettent en vie le Projet Educatif sur le territoire doivent contribuer à cette démarche d'évaluation. Celle-ci participe du pilotage du projet et elle est une aide à la décision (continuation, modifications, nouvelles orientations ou arrêt de l'action) pour les élus.

## **PARTIE 4 - LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

**Cette partie a pour objet de présenter le Projet Educatif Territorial de la Communauté de Communes du Pays de Mugron.**

**Dans le cadre de la mise en place de la Réforme des Rythmes scolaires, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Mugron ont souhaité définir un Projet Educatif Territorial qui s'appuie sur le Projet Educatif Local.**

## **LES OBJECTIFS DU PEDT (Extrait de la circulaire du 20 mars 2013)**

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service d'éducation et en complémentarité avec lui.

Le projet éducatif territorial favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

## **UNE VOLONTE POLITIQUE**

Le Conseil Communautaire réuni le 15 février 2013 a décidé la mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires dès la rentrée scolaire de septembre 2013 sur l'ensemble du territoire communautaire. Il a également décidé de prendre la compétence des Temps d'Activités Périscolaires lors de sa séance du 29 mars 2013.

Cette décision s'inscrit dans la mise en vie du Projet Educatif Communautaire présenté dans le paragraphe 3.

Il est aussi à noter que la Communauté de Communes du Canton de Mugron est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales signé en 2012.

Au regard de l'organisation des Regroupement Pédagogiques Intercommunaux, trois communes, hors Communauté de Communes du Canton de Mugron, sont associées au projet, il s'agit de Poyanne, de Lourquen et de Montaut.

L'organisation des temps d'accueils périscolaires et des pauses méridiennes continueront à relever de la compétence des communes ou des SIVU. Les accueils périscolaires présentés dans le chapitre 2 « Analyse diagnostique de l'existant » ne sont pas déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

## **UNE GOUVERNANCE PARTAGEE**

**Le conseil communautaire** composé des maires et des délégués communautaires des différentes communes du canton de Mugron définit les priorités et les choix politiques dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse. Il veille à l'articulation entre le Projet Educatif Territorial, le Projet Educatif Communautaire et les autres projets de développement du territoire.

**La commission enfance** est constituée d'élus des différentes communes du territoire, des élus des trois communes associées dans le cadre de la mise en place de la Réforme et des techniciens de la Communauté de Communes.

Son rôle est de conduire des réflexions qui lui sont confiées par le conseil communautaire. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commission enfance a défini les principes et les intentions éducatives présentées dans les paragraphes suivants.

Elle a validé les organisations des Temps d'Activités Périscolaires. Elle a participé à la définition des objectifs pédagogiques des TAP et les a validés avant l'examen par le conseil communautaire.

Elle proposera et mettra en œuvre une démarche d'évaluation. Elle formulera des réorientations éventuelles du Projet Educatif Territorial

**Le comité de pilotage** est composé des maires des communes du territoire, des maires des communes associées, des membres de la commission enfance, des représentants des Fédérations des parents, d'élèves, des parents membres des conseils d'école, des enseignants, des responsables associatifs, des représentants des institutions (Education Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations, Caisse d'Allocations Familiales...), des techniciens de la Communauté de Communes. Ce comité de pilotage a pour rôle d'enrichir le Projet, de formuler des propositions et de participer à l'évaluation du Projet Educatif Territorial.

Ce comité de pilotage se réunit en moyenne une fois par trimestre dans la première année de mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Les réunions sont organisées soit à l'échelle du territoire communautaire soit au plus près des sites scolaires (écoles et Regroupement Pédagogique Intercommunal).

## **DES PRINCIPES**

Les élus communautaires ont souhaité définir des principes qui doivent régir la mise en œuvre de la Réforme sur le territoire communautaire, à savoir :

- ✓ Respecter les rythmes de l'enfant en se référant aux préconisations faites par les chronos biologistes.
- ✓ Positionner les Temps d'Activités Périscolaires 2 jours consécutifs après la pause méridienne, puis les 2 autres jours après le temps d'enseignement de l'après-midi.
- ✓ Agir en complémentarité avec les enseignants et les parents.
- ✓ Favoriser l'accès de tous les enfants aux Temps d'Activités Périscolaires.
- ✓ Mutualiser les moyens et les interventions sur le territoire.
- ✓ Procéder à des évaluations régulières pour faire évoluer les organisations mises en place.
- ✓ Elaborer un Projet de Formation pour les personnes qui interviendront dans les Temps d'Activités Périscolaires.

## **DES INTENTIONS EDUCATIVES**

Des intentions éducatives ont été également définies :

- ✓ Mettre en vie les Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre du centre de loisirs communautaire.
- ✓ Définir des projets pédagogiques en lien avec les Projets d'Ecoles et le Projet Educatif Communautaire.
- ✓ Construire avec les intervenants des contenus pédagogiques (sur différentes thématiques, sur des attitudes, des comportements...).
- ✓ Proposer des activités éducatives de qualité de découverte, d'initiation, d'éveil...
- ✓ Valoriser le « laisser jouer », « faire jouer », « jouer avec ».

## **UNE FONCTION DE COORDINATION**

Elle a été confiée par les élus communautaires au directeur du centre de loisirs.

Il doit mettre en œuvre le projet pédagogique des Temps d'Activités Périscolaires en adéquation avec le Projet Educatif Territorial et le Projet Educatif Communautaire sous l'égide la Commission Enfance.

Il est l'interface entre tous les acteurs éducatifs. Il doit coordonner l'ensemble des intervenants et s'assurer que leurs actions sont cohérentes avec les principes et les intentions éducatives définies par la Réforme et par les élus communautaires.

Il doit favoriser la mise en place de complémentarités avec les projets d'écoles.

Il doit repérer les attentes et les besoins des enfants, des familles et formuler des préconisations auprès des élus communautaires afin de réorienter éventuellement les organisations.

Il doit définir et organiser le projet de formation des personnes qui interviendront dans le cadre du Projet Educatif Territorial. Il est garant de la mise en place d'une démarche d'évaluation partagée.

## **LE TERRITOIRE CONCERNE**

Les communes de la communauté de communes du canton de Mugron, Baigts, Bergouey, Caupenne, Doazit, Hauriet, Lahosse, Larbey, Laurède, Maylis, Mugron, Nerbis, Saint Aubin, Toulouzette plus celles de Poyanne, Lourquen et de Montant constituent le territoire de mise en œuvre de la réforme

## **LE PUBLIC VISE**

Le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Mugron compte une école à Doazit, une école à Mugron, un SIVU du Louts, un SIVU Adour Chalosse, un SIVU Laurède /Poyanne.

Les 600 enfants accueillis dans ces différentes écoles maternelles et primaires sont susceptibles de participer aux Temps d'activités Périscolaires.

Un collège est implanté sur la commune de Mugron.

ECOLE	VILLE	CLASSES	EFFECTIFS
SIVU ADOUR CHALOSSE	HAURIET	MAT/PS	<b>22</b>
SIVU ADOUR CHALOSSE	MONTAUT	CE1/CE2	<b>21</b>
SIVU ADOUR CHALOSSE	MONTAUT	CM1/CM2	<b>24</b>
SIVU ADOUR CHALOSSE	TOULOUZETTE	MS/GS	<b>22</b>
SIVU ADOUR CHALOSSE	TOULOUZETTE	CP/CE1	<b>22</b>
SIVU LOUTS	CAUPENNE	CP/CE1	<b>19</b>
SIVU LOUTS	CAUPENNE	GS/CP	<b>21</b>
SIVU LOUTS	LARBHEY	MATERNELLE	<b>23</b>
SIVU LOUTS	MAYLIS	CE1/CE2	<b>22</b>
SIVU LOUTS	ST AUBIN	CE2/CM1	<b>23</b>
SIVU LOUTS	ST AUBIN	CM2	<b>21</b>
DOAZIT	DOAZIT	PS/MS	<b>17</b>
DOAZIT	DOAZIT	GS/CP	<b>16</b>
DOAZIT	DOAZIT	CE1/CE2	<b>18</b>
DOAZIT	DOAZIT	CM1/CM2	<b>21</b>
SIVU RPI LAUREDE POYANNE	LAUREDE	CM1/CM2	<b>22</b>
SIVU RPI LAUREDE POYANNE	POYANNE	MAT /CE2	<b>100</b>
ECOLE PRIMAIRE MUGRON	MUGRON	PS	<b>19</b>
ECOLE PRIMAIRE MUGRON	MUGRON	MS	<b>24</b>
ECOLE PRIMAIRE MUGRON	MUGRON	CP	<b>15</b>
ECOLE PRIMAIRE MUGRON	MUGRON	GS	<b>24</b>
ECOLE PRIMAIRE MUGRON	MUGRON	CE1	<b>29</b>
ECOLE PRIMAIRE MUGRON	MUGRON	CE2	<b>19</b>
ECOLE PRIMAIRE MUGRON	MUGRON	CM1	<b>22</b>
ECOLE PRIMAIRE MUGRON	MUGRON	CM2	<b>14</b>

## LES LOCAUX

Les communes de la Communauté de Communes disposent de différents locaux (salles des fêtes, hall des sports, médiathèques...) et des aires extérieures qui seront utilisés dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

Des activités se dérouleront également dans des lieux dédiés aux accueils des enfants le matin avant la classe et le soir après l'école.

Les salles de classe seront peu ou pas mobilisées pour permettre un libre accès aux enseignants et pour ne pas déranger l'agencement des espaces. Toutefois des locaux d'écoles maternelles seront utilisés car leur aménagement et leur mobilier sont parfaitement adaptés aux besoins des jeunes enfants.

## LES ORGANISATIONS DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

En bleu : les temps d'enseignement

En gris : la pause méridienne

En vert : les TAP

### SIVU CHALOSSE ADOUR: Montaut, Toulouzette, Hauriet

#### MONTAUT

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	8h30 - 11h30	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45
11h45 - 13h15	11h45 - 13h15		11h45 - 13h15	11h45 - 13h15
13h15 - 15h00	13h15 - 13h45		13h15 - 15h00	13h15 - 13h45
15h00 - 16h00	13h45 - 16h00		15h00 - 16h00	13h45 - 16h00

#### TOULOUZETTE

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
8h45 - 12h00	8h45 - 12h00	8h45 - 11h45	8h45 - 12h00	8h45 - 12h00
12h00 - 13h30	12h00 - 13h30		12h00 - 13h30	12h00 - 13h30
13h30 - 14h00	13h30 - 15h15		13h30 - 14h00	13h30 - 15h15
14h00 - 16h15	15h15 - 16h15		14h00 - 16h15	15h15 - 16h15

#### HAURIET

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
09h00 - 12h15	09h00 - 12h15	09h00 - 12h00	09h00 - 12h15	09h00 - 12h15
12h15 - 13h45	12h15 - 13h45		12h15 - 13h45	12h15 - 13h45
13h45-14h15	13h45 - 15h30		13h45 - 14h15	13h45 - 15h30
14h15-16h30	15h30 - 16h30		14h15 - 16h30	15h30 - 16h30

## SIVU LAUREDE POYANNE

### POYANNE - MATERNELLE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h40 - 12h10	08h40 - 12h10	08h40 - 11h40	08h40 - 12h10	8h40 - 12h10
12h10 - 14h00	12h10 - 14h00		12h10 - 14h00	12h10 - 14h00
14h00 - 15h45	14h00 - 15h45		14h00 - 14h45	14h00 - 14h45
15h45 - 16h30	15h45 - 16h30		14h45 - 16h30	14h45 - 16h30

### POYANNE - ELEMENTAIRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h45 - 12h30	08h45 - 12h30	08h45 - 11h45	08h45 - 12h30	08h45 - 12h30
12h30 - 14h15	12h30 - 14h15		12h30 - 14h15	12h30 - 14h15
14h15 - 15h45	14h15 - 15h45		14h15 - 15h00	14h15 - 15h00
15h45 - 16h30	15h45 - 16h30		15h00 - 16h30	15h00 - 16h30

### LAUREDE - ELEMENTAIRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h35 - 12h05	08h35 - 12h05	08h35 - 11h35	08h35 - 12h05	08h35 - 12h05
12h05 - 13h55	12h05 - 13h55		12h05 - 13h55	12h05 - 13h55
13h55 - 15h40	13h55 - 15h40		13h55 - 14h40	13h55 - 14h40
15h40 - 16h25	15h40 - 16h25		14h40 - 16h25	14h40 - 16h25

### MUGRON: Mugron, Nerbis, Lahosse, Baigts, St Aubin, Lourquen

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h30 - 11h25	08h30 - 11h25	08h55 - 11h55	08h30 - 11h25	08h30 - 11h25
11h25 - 13h25	11h25 - 13h25		11h25 - 13h25	11h25 - 13h25
13h25 - 14h10	13h25 - 14h10		13h25 - 15h45	13h25 - 15h45
14h10 - 16h30	14h10 - 16h30		15h45 - 16h30	15h45 - 16h30

### DOAZIT

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h45 - 12h00	08h45 - 12h00	09h00 - 12h00	08h45 - 12h00	08h45 - 12h00
12h00 - 13h45	12h00 - 13h45		12h00 - 13h45	12h00 - 13h45
13h45 - 14h30	13h45 - 15h45		13h45 - 14h30	13h45 - 15h45
14h30 - 16h30	15h45 - 16h30		14h30 - 16h30	15h45 - 16h30

**SIVU DU LOUTS: Caupenne, Larbey, Maylis, St Aubin, Bergouey**

**LARBEY**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
09h15 - 12h15				
12h15 - 13H30	12h15 - 13H30		12h15 - 13H30	12h15 - 13H30
13h30 - 14h00	13h30 - 15h45		13h30 - 14h00	13h30 - 15h45
14h00 - 16h15		14h00 - 16h15	15h45 - 16h15	

**CAUPENNE**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
09h10 - 12h10				
12h10 - 13H25	12h10 - 13H25		12h10 - 13H25	12h10 - 13H25
13h25 - 13h55	13h25 - 15h25		13h25 - 13h55	13h25 - 15h25
13h55 - 16h25		15h25 - 16h25	13h55 - 16h25	

**MAYLIS**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h45 - 12h15	08h45 - 12h15	08h45 - 11h45	08h45 - 12h15	08h45 - 12h15
12h15 - 14H15	12h15 - 14H15		12h15 - 14H15	12h15 - 14H15
14h15 - 15h00	14h15 - 15h45		14h15 - 15h00	14h15 - 15h45
15h00 - 17h00		15h45 - 17h00	15h00 - 17h00	

**ST AUBIN**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h45 - 12h15	08h45 - 12h15	08h45 - 11h45	08h45 - 12h15	08h45 - 12h15
12h15- 14h00	12h15- 14h00		12h15- 14h00	12h15- 14h00
14h00 - 14h45	14h00- 15h30		14h00 - 14h45	14h00- 15h30
14h45 - 16h45		15h30 - 16h45	14h45 - 16h45	

Les Temps d'Acticités Périscolaires se dérouleront 2 jours en début d'après-midi, après la pause méridienne, et 2 jours en fin d'après-midi, après les temps d'enseignements. Les jours et l'horaire différent sur les différents sites scolaires.

## **LES OBJECTIFS**

Les objectifs des Temps d'Activités Périscolaires déclineront les valeurs et les orientations éducatives du Projet Educatif Communautaire dans le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Les Temps d'Activités Périscolaires s'inscriront dans le champ des loisirs éducatifs dont les démarches reconnaissent le jeu comme le support pédagogique privilégié.

Les pratiques seront centrées sur la découverte et l'initiation et permettront à l'enfant d'expérimenter, de développer en partant de ses capacités de nouveaux savoir-faire, de construire des savoir-être dans un cadre ludique.

Les Temps d'Activités Périscolaires devront offrir une diversité d'activités dans des domaines liés à l'éducation artistique, culturelle, scientifique et technique, l'éducation physique et sportive, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation relative à l'environnement.

Une attention particulière sera portée au respect des rythmes de vie des enfants et à la nécessité de préserver les transitions entre les temps scolaires et les temps périscolaires.

## **DES COMPLEMENTARITES AVEC L'ECOLE**

L'action de l'Ecole et celle des Temps d'Activités Périscolaires sont complémentaires dans leurs dimensions temporelle, éducative et pédagogique.

Prendre en compte les enfants dans leur globalité implique la construction de véritables convergences entre les projets des différents espaces éducatifs.

Les Temps d'Activités Périscolaires participeront à l'acquisition de connaissances et de compétences issues du socle commun. Celui-ci compte sept piliers, à savoir :

- 1/ La maîtrise de la langue française
- 2/ La pratique d'une langue vivante étrangère
- 3/ Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- 4/ La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- 5/ La culture humaniste
- 6/ Les compétences sociales et civiques
- 7/ L'autonomie et l'initiative

Les activités proposées dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires relèveront plus particulièrement des leviers 6 et 7. Toutefois, des activités réfléchies en cohérence avec les projets d'école permettront aux enfants d'appréhender d'une manière différente mais complémentaire des connaissances et des compétences inhérentes aux autres piliers du socle commun.

## **DES PARCOURS DE DECOUVERTE**

Les contenus pédagogiques des Temps d'Activités Périscolaires seront proposés aux enfants dans le cadre de parcours de découverte.

Chacun des parcours se déclinera autour de quatre situations pédagogiques.

- ✓ Je pratique une activité : arts et expressions / activités physique sportive et de pleine nature / sciences et médias.
- ✓ Je rencontre, je m'informe : des personnes ressources, des expositions, des articles de journaux, des émissions....
- ✓ Je joue : jeux de société, jeux traditionnels, jeux d'ailleurs
- ✓ Je donne mon avis : échanges, débats, concertation, évaluation

Un parcours de découverte durera environ 7 semaines, cela correspond à la période scolaire entre les vacances. Un enfant pourra vivre 5 parcours durant l'année scolaire s'il participe à l'ensemble des Temps d'Activités Périscolaires. Les enfants d'âge maternel qui feront la sieste vivront 14 séances dans un parcours, les autres enfants 28 séances. Les séances dureront 30 minutes, 45 minutes ou une heure selon les sites scolaires. Des malles pédagogiques seront réalisées pour chacun des parcours.

## **UN CARNET DE ROUTE**

Chaque enfant aura un carnet de route qui attestera des différents parcours vécus et activités réalisées. Le carnet de route vaudra comme inscription à un parcours. L'animateur de l'activité pourra donc vérifier si les enfants présents sont bien inscrits sur leur parcours.

Ce carnet servira aussi de lien avec les familles qui pourront suivre ce que leur enfant vit dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

Il sera aussi un outil pour construire les complémentarités avec les enseignants.

Exemple : Manon s'inscrit au parcours « Les formes et les couleurs ». Son carnet de route est pour l'instant vide. L'animateur lui remet la fiche « Les formes et les couleurs » qui vient s'insérer dans son carnet. Cette fiche contient des informations sur les activités liées au parcours et un tableau de présence qui attestera de la participation de l'enfant.

## **DES THEMATIQUES DE PARCOURS**

- Les formes et les couleurs
- Les animaux
- Les 5 sens
- Les 4 saisons
- Les apprentis journalistes
- A la découverte du monde
- Bien dans son corps

- Les mains vertes
- Les cinéastes en herbe
- Graine de chefs
- Les petits génies
- Les jeunes écrivains
- Les petits citoyens

## **UN ESPACE DETENTE**

Un espace détente pourra être mis en place sur certains sites scolaires. Il permettra aux enfants de ne pas participer obligatoirement à leur parcours.

Il sera aménagé de manière à permettre des activités calmes, en autonomie, sous la surveillance d'un adulte. Exemple de matériel éducatif qui sera mis à disposition dans cet espace détente : jeux de construction, livres, jeux de société, tissage...

## **LES ACTEURS EDUCATIFS**

Les personnes qui animeront les Temps d'Activités Périscolaires seront :

- des agents salariés par les communes, les SIVU ou la Communauté de Communes du Canton de Mugron (ATSEM, animatrices des accueils périscolaires, animatrices du RAM, du LAEP, du centre de loisirs et des médiathèques....),
- des salariés d'associations du territoire ou de territoires proches,
- des personnes ressources.

## **L'ENCADREMENT DES ACTIVITES**

Le choix de la Communauté de Communes du Canton de Mugron de s'engager dans l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial lui permet de bénéficier, pour une durée transitoire de cinq ans, d'un assouplissement des règles à respecter en matière de taux d'encadrement.

Il sera donc de :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

Les règles en matière de qualification seront également respectées.

Tout acteur éducatif, cité ci-dessus, sera considéré comme un animateur à part entière. Seules les personnes ressources, identifiées comme telles par le coordonnateur interviendront uniquement au côté d'un animateur.

## **LES ROLE ET ATTITUDES DES ANIMATEURS**

L'animateur s'attachera à respecter les 6 missions générales imposées par la réglementation BAFA :

- ✓ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.

- ✓ Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire.
- ✓ Construire une relation de qualité avec les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective
- ✓ Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs éducatifs.
- ✓ Encadrer et animer la vie quotidienne.
- ✓ Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

## **DES ANIMATEURS REFERENTS**

Considérant que le territoire de la Communauté de Communes compte plusieurs sites scolaires, il semble nécessaire d'identifier un animateur référent par école ou par Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Cette personne ne sera pas en animation directe avec les enfants (sauf raisons particulières). Il sera le relai du coordonnateur.

Son rôle sera de :

- Gérer les inscriptions des enfants sur les parcours de TAP
- Gérer la constitution des groupes d'enfants en début de TAP
- Vérifier le bon déroulement des activités
- Faire le lien entre les animateurs et les groupes d'enfants
- Assurer les relations régulières avec les enseignants
- Faire le lien entre les différents intervenants et les groupes d'enfants inscrits
- Remplacer un animateur absent
- Etre en contact régulier avec le coordonnateur.

## **DES TEMPS DE PREPARATION ET DE FORMATION**

Des temps de préparation seront organisés avec les différents acteurs éducatifs. Ils seront animés par le coordonnateur des Temps d'Accueils Périscolaires.

Les animateurs pourront ainsi participer à l'élaboration du projet et adapter la menée de leurs activités aux objectifs visés et aux conditions particulières inhérentes à chacune des situations locales.

Les besoins et les demandes en formation seront recensés par le coordonnateur afin d'élaborer un plan de formation.

## **DES EVALUATIONS**

Des temps d'évaluations seront mis en place afin de mesurer l'écart entre le projet et la réalité des actions, entre les objectifs visés et les objectifs atteints. Différentes personnes participeront à l'évaluation : les enfants, les familles, les acteurs éducatifs, le coordonnateur, les enseignants, les élus.

## DEUX EXEMPLES DE PARCOURS

### PARCOURS LES FORMES ET LES COULEURS

**PUBLIC :** Enfants des classes maternelles

**DUREE DU PARCOURS :** 14 séances

#### OBJECTIFS :

- Permettre aux enfants de jouer avec diverses formes géométriques
- Permettre aux enfants de jouer avec les couleurs
- Permettre aux enfants de découvrir, de s'exprimer, de jouer, de fabriquer.

#### CONTENUS : JE PRATIQUE UNE ACTIVITE

##### *Arts et Expressions*

- Je peins la palette de couleur
- Je fabrique le domino des couleurs
- Je réalise une mosaïque

##### *Activités physiques, sportives et de pleine nature :*

- Parcours de motricité : suivre un parcours en passant dans les anneaux d'une couleur définie, marcher uniquement sur les éléments de cette couleur, de cette forme, ...
- Jeu de relais : associer des formes, comme des poupées russes, en amenant un élément à chaque passage de relais.
- La nature en couleur : découvrir des morceaux de photos d'éléments naturels (fruits, légumes, insectes, ...) qui ont une couleur bien identifiée. Les enfants doivent reconnaître l'élément et nommer la couleur. Ils pourront aussi retrouver quels autres éléments naturels ont cette couleur.

##### *Sciences et Médias*

- Fabrication d'un arc en ciel
- Invention de couleurs
- Création de pâte à modeler de différentes couleurs

#### CONTENUS : JE RENCONTRE JE M'INFORME

- Je rencontre un peintre
- Je découvre une exposition

#### CONTENUS : JE JOUE AVEC DES JEUX DE SOCIETE

- Le loto des formes et des couleurs
- Les formes à encastrier
- Le puzzle des formes

#### CONTENUS : JE DONNE MON AVIS

- Mes activités préférées du parcours
- Recueil d'expressions formulées par les enfants

## PARCOURS A LA DECOUVERTE DU MONDE

**PUBLIC :** Enfants des classes primaires

**DUREE DU PARCOURS :** 28 séances

### OBJECTIFS :

- Permettre aux enfants de découvrir d'autres pays et d'autres cultures
- Aider l'enfant à se repérer et se situer
- Permettre aux enfants de découvrir, de s'exprimer, de jouer, de fabriquer.

### CONTENUS : JE PRATIQUE UNE ACTIVITE

#### *Arts et Expressions*

- Je fabrique un jeu traditionnel africain : le yoté, le wali
- Je reproduis des symboles chinois
- Je me familiarise avec une langue étrangère
- J'écoute des musiques du monde
- Je confectionne un met d'un pays étranger

#### *Activités physiques, sportives et de pleine nature :*

- Découverte d'activités sportives pratiquées dans d'autres pays : Baseball, Hockey, Kin-Ball, Tchouk Ball
- Découverte de paysages, de lieux.... du monde entier

#### *Sciences et Médias*

- Lecture de contes
- Activités interactives sur la planète
- Découverte de jeux sur l'aide humanitaire
- Recherche sur Internet

### CONTENUS : JE RENCONTRE JE M'INFORME

- Je rencontre une personne qui relate son voyage
- Je découvre une exposition de l'UNICEF
- Je regarde une vidéo sur la vie des enfants dans d'autres pays.

### CONTENUS : JE JOUE AVEC DES JEUX DE SOCIETE

- Les aventuriers du Rail Europe
- Awalé
- Palet Hollandais

### CONTENUS : JE DONNE MON AVIS

- Concertation avec les enfants sur les activités proposées
- Bilan du parcours vécu